

1. DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire au Service de la Mairie, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille       Carnet de santé       Justificatif de domicile       Certificat de radiation

**L'ensemble des pièces a été présenté :**       Oui       Non  
(Réservé à l'administration)

2. INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L131-5 du code de l'éducation Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur a liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire, qui indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

3. ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issu de la procédure d'inscription en Mairie, la directrice d'école procède à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

**Le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation doivent être présentés à la directrice d'école pour l'admission**

4. PERMANENCES DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE

Ecole de Caligny : 02.33.96.42.83  
Ecole de Montilly sur Noireau : 02.33.64.97.65

A REMPLIR PAR LE REPRESENTANTLEGAL DE L'ENFANT

|                      |  |  |
|----------------------|--|--|
| NOM :                |  |  |
| Prénom(s) :          |  |  |
| Adresse :            |  |  |
| Téléphone domicile : |  |  |
| Portable :           |  |  |

Demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant .....  
Né le ..... à ....., en classe de .....  
auparavant scolarisé au sein de l'école ..... sur la commune de .....

Montilly sur Noireau, le ..... Signatures du représentant légal

DECISION DE LA MAIRIE

- Inscription acceptée sur l'école       Maternelle       Elémentaire  
 Inscription à compléter  
 Inscription refusée pour le motif suivant : .....

Montilly sur Noireau, le ..... Le Maire,